

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 14 avril 2022 à 20 h 30

Articles L. 2121-25 et R. 2121-11
du C.G.C.T.

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire mixte (en présentiel et en visioconférence) au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, JEANJEAN Chantal, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, MONTROZIER Catherine, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et TERRAL-BOUDES Vanessa.

Elu en distanciel : NEUVILLE Daniel

Absente excusée : LAFITTE Stéphanie (pouvoir à RIVIERE Hélène).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Christiane RASCALOU, secrétaire de Mairie, a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance. Le Maire demande aux conseillers présents lors de la précédente réunion de contresigner le registre des délibérations.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR AVEYRON HABITAT POUR LES
LOGEMENTS DU PLANADIÉ**

Monsieur Didier CARRIERE expose que par courrier en date 11 avril 2022, le Directeur Général d'Aveyron Habitat a saisi la commune pour solliciter l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un Prêt d'un montant de 467 100 € que l'Office doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à l'acquisition-Amélioration de trois logements situés Place du Planadié

La garantie pour la Commune est fixée à hauteur de 50 %, le département de l'Aveyron garantissant le complément, soit 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de garantir l'emprunt à hauteur de 50 % du montant total soit 233 550 € pour les 3 logements au Planadié et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame RIVIERE Hélène présente les propositions de subventions des différentes associations, décidées lors de la dernière commission finances.

En prévision de cette commission du 8 mars 2022, et suite à la demande de la Commune, les associations ciblées ont présenté le compte rendu de leur assemblée générale et leur bilan financier de l'année N-1, à l'exception de l'OCCE. De ce fait, la majorité du conseil n'a pas souhaité maintenir la subvention à l'OCCE d'un montant de 500 €.

Après débat et échanges, les membres du Conseil arrêtent la liste suivante :

- Association Crayons de couleurs 200 €
- Association départemental des Maires 750 €
- Association Club Sports Loisirs Culture de Creissels 1500 €
- Elan millavois 200 €
- Belote Creisselloise 250 €
- F.N.A.C.A Creissels 100 €
- Générations mouvement aînés Creissels 300 €
- LACIM 100 €
- Prévention routière 100 €
- Réseau gérontologique Sud Aveyron 100 €
- Société Protectrice des Animaux 800 €
- Tennis Creissels Aveyron 600 €
- Association Parents Elèves Creissels 400 €
- Cant'Art 200 €
- Neuro'Run 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux différentes associations ci-dessus les subventions telles que listées pour l'année 2022.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des deux taxes directes locales pour l'exercice 2022.

Il rappelle que depuis le 1er janvier 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficie d'une compensation de l'Etat.

En effet, cette compensation prend la forme suivante : le taux départemental 20.69 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB a été transféré aux communes.

Le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la Taxe Habitation sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Le produit de la Taxe Habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste affecté aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mmes MARRA et PINTRE-GALIERE) décide d'augmenter de 2% les taux d'imposition et fixe les taux suivants pour l'exercice 2022 :

TAXE FONCIERE BATI : 44.09 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 99.40 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal 2022 de la commune d'un montant de 3 264 500.68 € TTC. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

- 2 210 167.18 € TTC sont inscrits à la section de fonctionnement

- 1 054 333.50 € TTC sont affectés à la section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2022 de la commune.

Ensuite, Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe Eau & Assainissement 2022 d'un montant de 951 981.03 € HT. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

- 618 571.35 € HT sont inscrits à la section d'exploitation
- 333 409.68 € HT sont affectés à la section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2022 de l'Eau & Assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire confirme à Mme PINTRE-GALIERE que le droit de réponse est possible mais sur la parution de bulletin suivant et non sur la parution ou est publié l'article de l'opposition.
- Pour l'embellissement au niveau de « La Bascule » le remplacement des cinq lauriers roses est prévu. A la place, Il sera mis deux grosses jardinières en terre cuite pour un coût d'environ de 3 000 € à 5000 TTC, plantations comprises.
- Concernant le problème récurrent de stationnement rue du Capitaine Darret, un courrier a été envoyé au syndic de copropriété pour sensibiliser les résidents de cet immeuble collectif.
- La communauté de Communes sera saisie pour la réfection des marquages zébras jaunes des arrêts de bus, suite à la remarque de Mme MARRA.
- Mme RIVIERE suggère de prendre du personnel en apprentissage pour le service technique.
- Le jeudi 12 mai à 09 heures à la mairie, est organisée par le commissariat de police de Millau une réunion de sensibilisation sur la problématique des risques de violences envers les élus.
- Départ à la retraite de M. Michel CAMMAS pot de départ initialement prévu le mercredi 27 avril à 18 heures et reporté au mercredi 11 mai 2022 à 18 h 00.
- Le restaurant « Le Diapason » a fait une demande pour que, devant son établissement, la lumière ne s'éteigne qu'à 1 heure du matin. Il n'est techniquement pas possible d'y répondre favorablement.

La séance est levée à 23 h 15.